

COMMUNE FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER  
COLLEGE ECHEVINAL  
Rue de la Station 27  
4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

1-i-5-2011

N° 743

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les membres du collège échevinal

En tant qu'entreprise respectueuse de l'environnement, Truvo, éditeur des Pages d'Or et des Pages Blanches, opte pour une approche commune en ce qui concerne l'optimisation de la distribution des annuaires téléphoniques.

Il ressort d'une étude récente que 8 ménages sur 10 veulent continuer à recevoir les annuaires à domicile. Afin d'éviter que nos annuaires soient également livrés aux non-utilisateurs, nous leur donnons la possibilité de se désinscrire (fonction 'opt-out'). Truvo ne distribuera plus les bottins à ces adresses concernées lors d'une publication ultérieure.

Il est possible de se désinscrire en cliquant sur un lien sur la page d'accueil d'un des sites suivants : [www.pagesdor.be](http://www.pagesdor.be), [www.pagesblanches.be](http://www.pagesblanches.be), <http://info.truvo.be/nc/fr/opt-out-form/>, [www.1307.be](http://www.1307.be) ou [www.1207.be](http://www.1207.be) (version néerlandaise du 1307).

Nous aimerions travailler directement et de manière ciblée avec votre commune pour éviter, à la source, des imprimés superflus. Vous pouvez par exemple ajouter une mention courte et un lien sur le site Internet de votre commune (à la rubrique 'environnement' ?).

De cette manière, les visiteurs seraient incités à se désabonner directement.

Pour toucher efficacement l'ensemble de vos habitants, une mention dans votre bulletin communal indiquant clairement la date limite pour votre région, 25-08-2011, optimisera cette action.

Les désinscriptions (adresse/numéro de téléphone) qui nous parviennent avant cette date ne recevront pas de bottin lors de la distribution suivante. Celles qui nous parviennent après cette date ne seront prises en compte que l'an prochain.



Grâce à ces initiatives, nous pouvons reprendre toutes les données à temps dans nos fichiers.  
Par conséquent, les annuaires téléphoniques ne seront distribués dans votre commune qu'à leurs utilisateurs.

Veillez trouver en annexe une proposition de texte à publier sur votre site / dans votre bulletin communal.

Nous vous remercions déjà pour cette collaboration constructive et écologique.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

**Nicole Hastinckx**  
Communication Manager

**Truvo Belgium**  
De Keyserlei 5 bus 7  
2018 Antwerpen  
Belgium  
**T +32 (0)3 205 42 55 F**  
**+32 (0)3 205 45 19**

**Francis Regemeutter**  
Distribution Teamleader

**Truvo Belgium**  
De Keyserlei 5 bus 7  
2018 Antwerpen  
Belgium  
**T +32 (0)3 205 42 64 F**  
**+32 (0)3 205 43 15**

Salutations distinguées,

Francis Regemeutter  
Distributie teamleader

Cher habitant

En tant que commune respectueuse de l'environnement, nous optons, en collaboration avec Truvo, éditeur des Pages d'Or et des Pages Blanches, pour une approche commune en ce qui concerne l'optimisation de la distribution des annuaires téléphoniques.

Il ressort d'une étude récente que 8 ménages sur 10 veulent continuer à recevoir les annuaires à domicile. Afin d'éviter que les annuaires soient également livrés aux non-utilisateurs, Truvo leur donne la possibilité en cliquant sur les liens ci-dessous, de se désinscrire sur la page d'accueil des sites suivants : [www.pagesdor.be](http://www.pagesdor.be), [www.pagesblanches.be](http://www.pagesblanches.be), <http://info.truvo.be/nc/fr/opt-out-form/>, [www.1307.be](http://www.1307.be) ou [www.1207.be](http://www.1207.be) (version néerlandaise du 1307).

De cette manière, nous optimisons ensemble la distribution des annuaires téléphoniques dans notre commune en ne distribuant les bottins qu'aux utilisateurs.

Les désinscriptions avant le <sup>25-08-2011</sup> ne recevront plus de bottin lors de la prochaine distribution. Celles après la date mentionnée ci-dessus ne seront prises en compte que l'an prochain.

Nous vous remercions pour cette collaboration constructive et écologique.

Votre bourgmestre et les membres du conseil communal